

## 16 Port-Gentil

Session ordinaire de la mairie du deuxième arrondissement  
"L'état spécial" au menu des travaux

Le préfet de Bendjé (au centre) a ouvert les travaux...



... en présence des élus locaux.

SYM

Port-Gentil/Gabon

ACCOLADES, petits mots amicaux, rires, C'est l'ambiance qui a prévalu entre les conseillers municipaux du Parti démocratique gabonais (PDG), du Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS) et de l'Union du peuple gabonais (UPG) à l'occasion des travaux du Conseil du

deuxième arrondissement. Une session dont l'ordre du jour portait essentiellement sur le vote et l'adoption de l'état spécial pour l'exercice 2016.

Dès l'entame des travaux, Mme Odette Ndjekounda, maire de cet arrondissement, a fait observer une minute de silence en mémoire des agents décédés dans l'intervalle des sessions, dont notre ancien confrère Edouard Edopsy Gnombi, mort en décembre dernier.

L'édile a d'abord salué la présence de tous les auxiliaires de commandement. « Je suis satisfaite de votre présence à ces travaux. Vous nous donnez ainsi la preuve suffisante que le Conseil d'arrondissement peut vraiment compter sur ses chefs de quartiers et notables, pour porter auprès des populations la réalité du travail des autorités locales dans leur rayon de compétence administrative », leur a-t-elle lancé. Avant de préciser l'objet de la

rencontre qui porte sur un point précis conformément à la loi.

Il s'agit, au regard des besoins de fonctionnement et d'investissement, d'élaborer l'état spécial de l'arrondissement. Lequel sera intégré dans le budget communal. Un état adopté à l'unanimité à la somme de 150 millions des nos francs, équilibré en recettes et en dépenses.

Cet état, a indiqué le maire Ndjekounda, sera réparti en dépenses ordinaires

(pour le fonctionnement) et extraordinaires (pour l'investissement). « C'est un travail d'intérêt général auquel nous allons nous atteler, pour le bien de nos populations. Je me permets donc de compter infiniment sur l'harmonie et le dévouement dont nous avons toujours fait montre », a-t-elle soutenu.

Précisons que les dépenses ordinaires concernent les fournitures de bureaux, les frais de carburants, les fournitures techniques, la

réparation du patrimoine et les actions sociales. Elles s'élèvent à 50 millions de francs. Tandis que les dépenses extraordinaires s'articulent autour de la construction du local technique, l'habillement des agents, la construction de deux toilettes publiques, l'aménagement et la création des voies de communication derrière "Pentecôte", ainsi que des aires de jeux.

## Vie des syndicats

## La CSAG s'installe et forme



Les officiels lors de l'ouverture du séminaire.



Le président de la CSAG, Emmanuel Mve Mba, procédant à l'installation du président local.

SYM

Port-Gentil/Gabon

SYNDICATS, associations et organisations non gouvernementales (ONG) de la capitale économique se sont retrouvés autour du responsable de la Coalition des syndicats, associations et Ong du Gabon (CSAG) pour un séminaire de renforcement des capacités dans le domaine de la surveillance des élections dans notre pays. En présence d'Emmanuel Mve Mba, le président de la CSAG, à la tête d'une forte délégation. La mairie du premier arrondissement a servi de cadre à ces assises. Principal animateur, Raymond Mboko Mavoungou, le président du bureau



De nombreux cadres ont assisté aux exposés enrichissants.

provincial du CSAG, par ailleurs conseiller économique et social. Ce séminaire de formation des membres qui a tourné autour du thème "Rôle et code de déontologie de l'observatoire" a permis aux participants de comprendre qu'un observateur doit être impartial, neutre, et

doit par conséquent s'abstenir de prendre position. Son rôle est de prendre des notes sur toutes les observations nécessaires concernant le bureau de vote et ses membres, avant d'indiquer que l'observateur doit s'assurer de l'ouverture, la fermeture, le déroulement du scrutin, le



Photo de famille au terme du séminaire.

dépouillement et l'achèvement des résultats.

Selon Mboko Mavoungou, la volonté du peuple est le renforcement de l'Etat de droit : « L'observation impartiale, non partisane des élections, constitue aujourd'hui une composante déterminante des principaux mécanismes permet-

tant de garantir des élections libres. »

Le président de l'Observatoire des élections s'est dit satisfait que l'Ogooué-Maritime ait rempli sa part de responsabilité. Emmanuel Mve Mba a invité les uns et les autres à donner plus de crédibilité à cet organe, afin de l'arrimer aux stan-

dards politiques internationaux, dans le souci du maintien de la paix sociale dans notre pays.

Au terme de la formation, un bureau de coordination a été mis en place, avant la remise des attestations de participation. Celui-ci se constitue ainsi qu'il suit :

Président : Raymond Mboko Mavoungou ; vice-présidents : Jean-Paul Opa et Léa Lydie Maroundou ; secrétaires généraux : Moïse Madola et Yolande Ondo ; trésoriers : Renombo Cosme Coffi et Annick Mouemboumba ; conseiller juridique : Yves Fouty ; conseillers en communication : Ousmane Niapa, Dany Kouele Tolé et Alban Migueli.